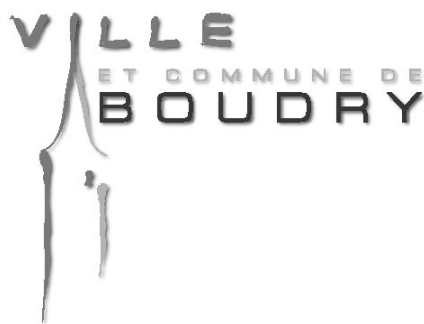




**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 18 mars 2024**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Procès-verbal de la séance du 16 février 2024 - correspondance 2
3. Nomination d'une commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux de suivi de la rénovation du Collège de Vauvilliers, composée de 8 membres, soit trois membres du Conseil général (un par parti), deux conseillers communaux, deux responsables des services techniques dont le responsable des bâtiments et d'un représentant du service des finances.....3
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'octroi d'un prêt à court terme, d'un montant de CHF 190'000.00 à la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse.....3
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 150'040.00 destiné à financer la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse et moyenne tension 4
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 36'000.00 TTC pour avant-projet de cheminement piétonnier le long de la Vy d'Etra.....6
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 424'000.00 TTC pour le remplacement de trois véhicules dans le service des Travaux publics 9
8. Résolution 9
9. Interpellations 12
10. Informations du Conseil communal 13
11. Questions 14

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR) | 20. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 2. Barrabas Romain (VERT·E·S) | 21. Lüthi Paul (PS) |
| 3. Belgrano Martine (VERT·E·S) | 22. Macherel Rey Anne (PS) |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 23. Marti Myriam (PLR) |
| 5. Buschini Claude (PLR) | 24. Meisterhans Pierre (PLR) |
| 6. Buschini Elvira (PS) | 25. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR) | 26. Pedimina Pascal (PLR) |
| 8. Ciullo Silfrido (PS) | 27. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 9. Da Silva Helder (PLR) | 28. Piscopiello Cosimo (PS) |
| 10. De Montmollin Andrea (PLR) | 29. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 11. De Reynier Thibault (PLR) | 30. Renevey Virgyl (PS) |
| 12. Dubois Emile (VERT·E·S) | 31. Rosselet Steven (VERT·E·S) |
| 13. Dubois Romain (PS) | 32. Rousseau Nicolas (PS) |
| 14. Dubois Yann (PLR) | 33. Sandoz Alain (PS) |
| 15. Durnat Lopez Carole (VERT·E·S) | 34. Theurillat Michèle (VERT·E·S) |
| 16. Facchinetti Danilo (PLR) | 35. Vicario Fabio (PLR) |
| 17. Geiser Blaise (PLR) | 36. Vogel Oberlin Christiane (PS) |
| 18. Keller Stéphane (PLR) | 37. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 19. Koller Jenny (VERT·E·S) | |

3 membres sont excusés : Mmes H. Abgemegnah et C. Prince Rosenfeld (VERT·E·S) et M. D. Twerenbold (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Gilles de Reynier (PLR), Président ; Marisa Braghini (PLR), Vice-présidente ; Rita Piscopiello (PS), Secrétaire, Jean-Michel Buschini (PS) et Luigi D'Andrea (VERT·E·S), Membres.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je souhaite la bienvenue à Mme A. De Montmollin qui nous rejoint aujourd'hui.

2. Procès-verbal de la séance du 16 février 2024 - correspondance

M. J.-D. Böhm (au nom du PLR) : Le groupe PLR regrette qu'il n'ait pas reçu le procès-verbal à temps conformément au Règlement. Si nous sommes capables de faire des réunions aussi serrées, comme nous l'avons fait en ce début d'année, nous devons également nous donner les moyens de rendre le procès-verbal.

M. G. de Reynier (CC) : Merci pour cette remarque et comme je l'ai déjà indiqué dans une séance de groupe. Oui, les Conseils généraux ont été fixés de manière serrée, oui cela a été compliqué pour l'administration de suivre et oui, nous vous avons communiqué ce procès-verbal trop tard. Mais je tiens à signaler que notre employée Mme A.-K. Renaud a mis la dernière main à ce procès-verbal, le 1^{er} mars, qui est férié, pour l'envoyer au secrétaire du Conseil général, qui a mis aussi quelques jours pour le relire et puis ce document a été encore soumis à un autre Conseiller général pour faire quelques autres corrections, raisons pour lesquelles, nous n'avons pas réussi à tenir les délais. Je crois que cela

n'est pas dramatique et que cela s'explique, mais c'est vrai qu'un Conseil général par mois c'est beaucoup pour suivre. Encore désolé.

Au vote, le procès-verbal est adopté à 35 voix et 1 abstention.

Lecture de la démission du Conseil général de M. Quentin de Reynier, avec effet immédiat.

- 3. Nomination d'une commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux de suivi de la rénovation du Collège de Vauvilliers, composée de 8 membres, soit trois membres du Conseil général (un par parti), deux conseillers communaux, deux responsables des services techniques dont le responsable des bâtiments et d'un représentant du service des finances**

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) propose la candidature de M. P. Lüthi.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) propose la candidature de M. H. Da Silva.

Mme J. Koller (au nom du groupe des VERT·E·S) propose la candidature de M. R. Barrabas.

Les 3 membres sont élus tacitement.

- 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'octroi d'un prêt à court terme, d'un montant de CHF 190'000.00 à la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse**

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons été sollicités par la Société des Gorges de l'Areuse pour les aider sur le projet, qu'ils ont actuellement, de remplacement des garde-corps et d'amélioration de certains chemins. Ils ont réussi à quasiment tout subventionner par des dons de tiers, malheureusement certains versements ne vont pas leur parvenir avant la fin des travaux et c'est pour cela qu'ils nous ont demandé si nous pouvions jouer à la banque pour eux. Cela nous est apparu une évidence de pouvoir mettre à profit les finances de la Commune de Boudry pour les aider. Il y a aussi un don de CHF 20'000.00 qui n'est pas encore confirmé, mais nous avons fait contrôler leurs comptes et même si ce montant ne devait pas être rentré, ils pourraient assumer les travaux.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : La Commission a voulu savoir qui était responsable de ce chantier. Nous n'avons pas encore eu la réponse, mais nous avons accepté ce prêt à l'unanimité.

Mme R. Piscopiello (CC) : Désolée, je voulais vous l'envoyer par e-mail, puis j'ai oublié. Je vais vous donner la réponse maintenant. M. Mühlemann, président de la société m'a dit qu'il y a une assurance de responsabilité civile pour la SSGA. Les gens vont sur ces chemins à leurs risques et périls, par contre si plusieurs personnes devaient dire « là, il y a un problème et que la société ne réagit pas », à ce moment-là, leur responsabilité pourrait être engagée.

M. G. de Reynier (CC) : Je complète encore la réponse de ma collègue. Nous avons aussi parlé de cette problématique avec notre voyer-chef, M. P. Chapuisod. La commune de Boudry, territoire où est situé ce sentier, pourrait être amenée à répondre d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise construction d'un ouvrage. Les ponts, les marches, les mains courantes sont des ouvrages au sens du Code civil suisse et c'est clair qu'ils pourraient être ennuyés si un de ces ouvrages était défectueux ou mal entretenu. Boudry a une assurance responsabilité civile pour assurer ce préjudice, mais il faudrait qu'il y ait un défaut d'entretien, une main courante cassée ou alors un élément qui n'est manifestement

pas entretenu. Je vous rappelle que ce sentier est peut-être pédestre, mais dans des gorges et on attend de celui qui l'emprunte qu'il soit quand même prudent. S'il dérape parce qu'il a des chaussures inadaptées, que c'est mouillé ou s'il va se promener en janvier ou février, il y a des endroits qui sont dangereux. Nous faisons aussi appel au bon sens de chacun pour éviter de faire des bêtises. Il ne faut pas avoir peur avec ces responsabilités. Je crois que dans les 50 dernières années, les anciens pourraient nous le dire, il n'y a pas eu tellement de problèmes de responsabilité.

M. B. Geiser (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le PLR a mis toute son attention à étudier avec soin la demande de prêt à court terme de CHF 190'000.00 pour la SSGA. Il acceptera cet objet à l'unanimité. Comme souvent pour les associations, les finances sont restreintes, d'où cette demande de prêt. Mais les promesses de dons à venir sont là. Ce n'est qu'une question de temps. La SSGA est une société sérieuse qui a toute notre confiance. La question du soutien financier des communes de Val-de-Travers et Rochefort a retenu notre attention. Nous pensons qu'elles devraient être fortement invitées à faire un don aussi.

J'ai contacté M. P. Mühlemann, son président, qui m'a confirmé que la SSGA avait une assurance RC. Nous vous invitons donc à soutenir cette demande de prêt.

Mme A. Macherel-Rey (au nom du groupe PS) : Nous remercions dans un premier temps la SSGA d'entretenir ces chemins et particulièrement ce chemin. Nous sommes tout à fait satisfaits de voir les améliorations qui sont entreprises. Effectivement, pour y avoir passé au printemps dernier, nous remarquons qu'il y avait des endroits qui devenaient un peu limites, qu'il ne fallait pas perdre l'équilibre tellement les garde-corps n'étaient pas encore très hauts. Ce n'est pas mon cas, mais il semble que les gens sont plutôt un peu plus grands que l'époque où les installations ont été mises. Tout comme le PLR, nous avons remarqué que tant Rochefort que Val-de-Travers brillaient par leurs absences au niveau des dons, ce que nous pouvons que regretter, l'union faisant la force dans un cas comme celui-ci. Nous accepterons à l'unanimité ce prêt avec les remerciements réitérés à la société.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe des VERT-E-S) : Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, notre groupe votera à l'unanimité l'octroi de ce prêt à court terme sans intérêt. Il nous paraît très indiqué de soutenir temporairement cette société, de plus que le comité est entièrement bénévole. L'entretien du chemin des Gorges de l'Areuse est une tâche essentielle et tant que ce chemin reste le plus naturel possible, nous ne pouvons qu'être reconnaissants que les pouvoirs publics ne doivent pas s'en charger. Merci de votre attention.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 150'040.00 destiné à financer la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse et moyenne tension

M. G. de Reynier (CC) : Je sais que cela a été discuté dans les groupes, ainsi qu'à la Commission de gestion et des finances. Je crois que tout le monde a compris l'utilité de ce document qui nous permettra de mieux maîtriser et d'optimiser la lecture et la qualité de notre réseau électrique, ainsi que sa gestion, son développement et les enjeux que nous aurons à relever. En revanche, dans toutes les discussions, il a été énormément parlé du coût, du nombre d'heures, du tarif horaire et des détails cités dans le chapitre relatif aux coûts. J'ai demandé à Eli10 de m'aider à compléter ce document. Les membres de la Commission de gestion et des finances qui ont reçu ce complément s'exprimeront peut-être après. En effet, ils m'avaient demandé à avoir plus de détails et je leur ai donc transmis cela. Ce soir, j'ai pensé qu'en vous projetant ce document, vous pourriez peut-être mieux comprendre le temps qu'il faudra pour l'établir et qu'il sera un outil de gestion. Typiquement au début, vous pouvez lire

« récolte des données réseaux à l'entrée des installations » - il est indiqué qu'il y a 184 armoires de distribution à basse tension sur le réseau et ils estiment à env. $\frac{3}{4}$ d'heure par armoire, cela fait 138 heures à CHF 115.00. Là, vous voyez, nous avons une différence. Avant, nous avions toutes les heures à CHF 155.00 et vous m'aviez demandé pourquoi toutes les heures étaient au même tarif, maintenant, nous avons compris qu'il y aurait des tarifs horaires différenciés et c'est tant mieux. Ensuite, vous voyez les stations transformatrices, donc quand nous passons de basse à moyenne tension ou de moyenne à basse tension, il y en a 40. Il faudra 1,4 heure. L'inventaire des câbles, le contrôle et la validation des données, ensuite ces extractions, ces mises en forme, etc. Un commissaire ou un sympathisant du groupe PLR m'a demandé si nous n'avions pas fait l'acquisition, il y a 10, 12 ou 14 ans d'un logiciel qui devait nous permettre de gagner du temps aujourd'hui ? Je leur ai aussi posé la question et apparemment, ils ont un logiciel Mymap qui est, si j'ai bien compris, un logiciel de cartographie souterraine qui montre assez en détail tout le réseau. En revanche, il ne donne pas les éléments de puissance, de calibre, de longueur, etc. Pour ces détails, il faut aller plus loin, et cela nécessite un certain temps pour ces relevés, puis pour la modélisation : 240 heures à CHF 155.00. C'est vrai que c'est beaucoup et je ne sais pas en quoi consiste exactement la modélisation. Ensuite, il y a encore toute une série de postes. Voilà, j'ai été le plus loin que je pouvais, mais je n'arrive pas à vous donner davantage d'éléments. J'ai aussi comparé deux autres plan directeur, Cortaillod et Milvignes qui sont un petit peu moins chers, mais à Milvignes en tout cas, il s'agit d'un réseau plus petit, puisqu'il y a uniquement Bôle et Auvernier et non pas Colombier (Groupe-e), et Cortaillod n'a pas de moyenne tension.

Si ces éléments ne vous suffisent pas, l'étape suivante serait de demander à un consultant hors canton de venir consacrer quelques heures pour comprendre et analyser le réseau sur des bases théoriques, en intégrant les locaux d'Eli10, en allant regarder les cartes et en discutant. Ensuite, il pourrait nous dire que pour ce genre de réseau, une somme de tant serait raisonnable. Je peux aller jusque-là si c'est le souhait du Conseil général, mais il me semble que c'est déjà allé assez loin pour finalement un devis qui aboutira à une facture détaillée à la fin. Parce que cela n'est pas une facture, c'est vraiment un devis. N'importe quel artisan doit reprendre toutes les positions des interventions. Je répète que Boudry, le Conseil communal et moi-même avons besoin de cet outil. Si vous ne nous le donnez pas maintenant, mais dans 3 mois, cela ira aussi. Je trouve un peu disproportionné ce qui m'a été indiqué lors de la Commission de gestion et des finances, ou de la séance de groupe, qu'il fallait aller encore beaucoup plus loin.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : En commission, nous en avons parlé longuement et tout le monde a posé beaucoup de questions. À la fin, nous avons décidé de ne pas rentrer en matière, en raison de toutes les heures à CHF 155.00 et nous trouvions que ce n'était pas assez précis. Il n'y a donc pas eu de vote. Puis, nous avons reçu le complément de rapport, mais nous ne nous sommes pas revus.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié avec la plus grande attention et longuement débattu de cette demande de crédit. Dans un souci de clarté, nous tenons à préciser d'emblée que le groupe PLR soutient à l'unanimité le principe de réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse et moyenne tension, tant ce plan directeur constitue un outil utile. De nombreuses questions ont toutefois été soulevées au sein de notre groupe sur l'offre d'Eli10.

Par ailleurs, nous avons noté que la commission compétente, à savoir la Commission de l'économie publique et de l'énergie, n'a pas été convoquée pour discuter de la réalisation de ce plan directeur du réseau de distribution électrique à basse et moyenne tension.

Ainsi, pour la majorité de notre groupe, il serait bienvenu que la Commission de l'économie publique et de l'énergie se réunisse rapidement pour évaluer l'offre d'Eli10 SA, questionner les représentants de cette société, ceci avec le concours d'expert hors-canton indépendant (que le Conseil communal

pourra rémunérer dans le cadre du montant maximal qu'il peut engager librement), afin déterminer si l'offre d'Elis10 est correcte et peut être validée par le Conseil général.

Si elle devait être finalement associée aux travaux, la Commission de l'économie publique et de l'énergie pourrait en outre demander à M. Pierre Quinche, ancien Conseiller communal responsable et spécialiste des réseaux, d'apporter son concours à la collectivité publique qu'il a longtemps servie. En conséquence, la majorité du groupe PLR propose de ne pas accepter l'entrée en matière et de renvoyer l'objet en commission. Je vous remercie de votre attention.

M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, en effet l'énergie électrique est un crucial besoin de nos jours. Il semble que le rapport est en accord avec notre transition énergétique proposée et devrait permettre une meilleure planification des futures adaptations. Il est vrai que nous avons aussi un peu discuté des prix en lien avec ce devis, mais suite à la lecture attentive, le groupe socialiste accepte le rapport.

M. E. Dubois (au nom du groupe des Vert·e·s) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement, nous avons reçu le rapport demandé par la Commission de gestion et des finances, mardi 12 mars, après notre séance de préparation. De ce fait, les Vert·e·s comprennent la nécessité de cet objet, mais je n'ai malheureusement aucune tendance à vous donner au niveau du vote.

La présidente soumet au vote l'entrée en matière de ce point.

21 personnes acceptent l'entrée en matière, 11 personnes la rejettent et 4 s'abstiennent.

Au vote, l'arrêté est accepté par 20 voix contre 5 et 11 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 36'000.00 TTC pour avant-projet de cheminement piétonnier le long de la Vy d'Etra

Mme M. Braghini (CC) : Je prends la parole en premier, mais mes deux collègues, MM. L. D'Andrea et G. de Reynier sont également concernés par ce dossier. L'année passée, nous avons voté un crédit pour les quatre arrêts LHand à la Vy d'Etra et maintenant il est question d'un crédit d'étude pour relier avec un trottoir ces deux arrêts de bus à la Vy d'Etra. Pour des questions de sécurité, nous vous demandons un crédit d'étude de CHF 36'000.00, jusqu'à la phase 33, qui comporte la procédure de demande d'autorisation.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : Nous avons posé beaucoup de questions, notamment pourquoi est-ce que le trottoir n'irait pas jusqu'à l'administration. La réponse reçue était relative au prix : trop cher. Au vote, le rapport a été accepté par 4 voix et 2 abstentions.

M. L. D'Andrea (CC) : Je suis désolé, ce n'est pas tout à fait ce que nous avons répondu en commission. Nous avons présenté ce rapport comme étant une première phase, car nous sommes face à des défis sécuritaires et nous voulons aller vite. C'est pourquoi, nous vous proposons un premier rapport, une première section, depuis le Centre jusqu'au chemin des Sagnes, depuis où les piétons peuvent utiliser ce chemin des Sagnes pour être en sécurité. Nous avons un certain nombre de problèmes en terme d'empiétement sur la zone agricole, donc sur la zone de surface d'assolement, ce qui complique le dossier pour faire un trottoir. Voilà ce que nous avons dit, nous n'avons pas dit que nous n'allions pas le faire car nous n'avons pas d'argent. Dans une deuxième phase, nous pourrions effectivement étudier l'autre moitié, mais le Conseil communal souhaitait avancer assez rapidement sur ce tronçon pour des questions de sécurité. C'est pour cela que nous vous proposons aujourd'hui uniquement la

première phase. Mais, il est vrai que la Commission a posé beaucoup de question par rapport à un trottoir qui continuerait tout le long. J'ai donné une première réponse et effectivement, nous pourrions étudier le trottoir le long du quartier des Praz, puisque là, il y a des gens qui vont l'utiliser. Maintenant, entre les deux, cela ne fait pas beaucoup de sens de faire un trottoir pour personne. Pour le quartier des Praz, cela nous semblait important d'étudier ce trottoir le long de la Vy d'Etra, mais aussi l'accès en direction de la forêt, du Centre forestier, puisqu'il n'y a pas non plus de trottoir à cet endroit et c'est une autre étude. Si nous mélangeons les deux, cela va prendre plus de temps. Nous avons dit que le rapport de ce soir était un premier projet sur lequel nous voulions avancer et le deuxième suivra, simplement.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'ai une question à propos des dimensions de ce trottoir. Les 1,80 m indiqués dans le rapport, est-ce une obligation ? Je trouve que c'est énormément de goudron et que ce chemin est encore assez « campagnard » si j'ose dire. Est-ce que nous sommes vraiment obligés de faire un énorme trottoir ?

Mme M. Braghini (CC) : Oui, ce sont les normes.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Ma deuxième question est la suivante : s'il n'y avait pas le CFA, est-ce que nous aurions pensé à faire un trottoir ? Et s'il n'y avait pas le CFA, est-ce qu'il y aurait autant de bus, qui nécessitent aussi une grande route, pour les croisements, etc. Donc si sans le CFA nous ne réfléchissons pas à tout cela, est-ce qu'il serait possible d'envisager de demander à la Confédération une participation ?

M. L. D'Andrea (CC) : Oui, c'est tout à fait envisageable, mais je vous rappelle qu'il n'y a pas que le CFA à Perreux. Il y a beaucoup de bâtiments cantonaux, beaucoup de gens qui y travaillent. Le but est que ces derniers prennent le bus pour se rendre à leur travail, donc oui, il y aurait des arrêts de bus et j'espère aussi, des trottoirs. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Il me semble que c'est en grande partie les gens du Centre qui vont utiliser les trottoirs.

M. L. D'Andrea (CC) : Oui, bien sûr pour l'instant, il y a le Centre des réfugiés et nous allons faire en sorte qu'ils puissent utiliser le trottoir.

M. G. de Reynier (CC) : Je me permets de réagir. Premièrement, s'il n'y avait pas de Centre, probablement que nous ne ferions pas de trottoir. Deuxièmement, nous avons obtenu du Canton CHF 100'000.00 au maximum de participation. Après-demain, je vais demander à M. B. Jans, lorsqu'il marchera le long de la Vy d'Etra à mes côtés, mais à suffisamment de distance pour que son garde du corps puisse rester entre lui et moi, je lui demanderai s'il serait d'accord de doubler ce que le canton nous donne pour ce tronçon. Sinon, ce qu'a dit mon collègue M. L. D'Andrea est tout à fait exact. Nous, en tant que Conseil communal, n'avons pas osé, dans un premier temps, aller jusqu'au bout. Nous avons pensé faire une première étape entre les deux paires d'arrêts de bus, ainsi ce tronçon serait sécurisé. Après, nous verrons pour aller plus loin, car il faut comprendre qu'il y a beaucoup de promeneurs, autres que ceux du Centre. À terme, nous arriverons probablement à cette solution.

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a étudié cette demande de crédit d'étude et la soutiendra à l'unanimité avec un amendement à l'article premier. Il est constaté que la sécurité des nombreux piétons venant de la Vy d'Etra n'est pas assurée à ce jour. Cet endroit est même dangereux. Certains automobilistes ou chauffeurs de bus se sont retrouvés à éviter des personnes sur la route. Par conséquent, l'étude pour la sécurisation, et nous parlons bien d'étude, ainsi que le cheminement des piétons depuis la route des Addoz jusqu'au Centre de Perreux est nécessaire et de compétence communale. À terme, les dispositions étudiées éviteront

une dispersion à tout va des piétons dans ce secteur très tendu. Le groupe PLR propose donc de prolonger l'étude de ce projet jusqu'à la route des Addoz. Celle-ci finalisera techniquement le projet sans devoir revenir sur un projet partiel. Cela permettra la réflexion globale sur le parcours des piétons en toute sécurité et répondra aussi à la sécurité routière de la Vy d'Etra.

Pour cela, le groupe PLR propose un amendement à l'article premier qui est le suivant : Un crédit d'engagement de CHF 66'000.00, nous avons choisi un peu moins que le double du montant prévu, est mis à disposition du Conseil communal pour mandater une étude sur la réfection de la chaussée et la création d'un trottoir entre le chemin des Sagnes et le Centre de Perreux et entre le chemin des Sagnes, arrêt LHand et la route des Addoz, le long de la Vy d'Etra.

Je rappelle que c'est un crédit d'étude et que nous n'avons pas défini si nous ferons la construction ou pas. Pour cela, d'autres demandes de crédits viendront ultérieurement devant le Conseil général. Merci de votre écoute.

M. L. D'Andrea (CC) : Merci M. Pedimina pour votre intervention. Dans ce rapport, nous demandons l'étude du trottoir et de la route. Je ne sais pas si le double du montant suffira pour étudier ces deux éléments pour la suite du tronçon. Ce dernier est long, plus du double. Est-ce que vous voulez que nous nous intéressions à la faisabilité d'un trottoir sur la Vy d'Etra qui longent les maisons au bas du quartier des Praz ou alors, aussi à un tronçon au bord des champs ?

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Avec le rapport de ce soir, nous nous arrêtons à l'arrêt du bus et nous souhaitons aller plus à l'est en continuité. Actuellement, le 90% des piétons descendent du bus, puis doivent continuer le long de la route de la Vy d'Etra. L'idée est de reprendre l'étude qui a été faite pour cette première étape et de la reporter sur l'étape suivante, sachant que tous les dimensionnements, le trafic, le flux etc. sont identiques. Nous demandons simplement de poursuivre cette étude-là. Ainsi, nous aurions un projet global sécurisé et un tracé des piétons. Après nous définirons, du moins le Conseil général définira si l'on fait une première étape, vraisemblablement, car comme nous l'avons compris, cette partie est déjà bien avancée et pour l'étape suivante, il faudra décider si nous la ferons de cette manière ou d'une autre.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons étudié ce rapport avec attention, nous remercions les auteurs. Ce dernier est très détaillé, très précis. Pour avoir souvent emprunté cette route, j'acquiesce ce qui a été dit tout à l'heure, elle est dangereuse. Moi, je l'empruntais comme piéton bien avant l'existence du Centre et beaucoup de monde passe par là, il y a une superbe vue du Plateau de Bevaix et sur le lac, donc il nous paraît indispensable d'agir. Nous pouvons comprendre les arguments du Conseil communal, mais nous avons fait un peu une même réflexion que le groupe PLR et pensons que puisqu'une étude sera faite, autant profiter de l'occasion pour l'élargir un peu, raison pour laquelle nous accepterons l'amendement proposé par le PLR.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe VERT-E-S) : Nous n'avons pas parlé de l'amendement, mais concernant le crédit d'étude, il sera accepté à la majorité.

La présidente met au vote l'amendement proposé par le PLR.

Au vote, cet amendement est accepté par 30 voix et 6 abstentions.

Au vote, le crédit d'étude, augmenté à CHF 66'000.00, est accepté par 35 voix et 1 abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 424'000.00 TTC pour le remplacement de trois véhicules dans le service des Travaux publics

Mme M. Braghini (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je salue quelques membres de nos employés des Travaux publics qui sont présents ce soir pour écouter le résultat du vote pour cette demande de crédit. Il s'agit de vous demander l'autorisation de changer trois véhicules, très vétustes et qui, à travers les routes de Boudry, ont fait leurs preuves pendant des années. Nous nous sommes penchés sur la problématique des véhicules thermiques ou électriques. Vous avez pu constater que même par rapport au règlement cantonal, il n'est pas suggéré d'utiliser des véhicules électriques quand il s'agit de véhicules pour une utilisation prolongée, plus de X heures par jour. Nous vous recommandons donc de suivre notre proposition, pour également donner à nos employés la possibilité de travailler dans de bonnes conditions, avec des outils et des véhicules qui correspondent aux normes. Vous avez pu remarquer que ce sont de vieux véhicules qui, par conséquent, polluent beaucoup. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions supplémentaires. Merci beaucoup.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : Nous avons déjà discuté de ce projet à la dernière séance et nous avons déjà posé toutes nos questions. Nous avons accepté ce crédit à l'unanimité.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe a pris connaissance, avec grand intérêt, du présent rapport et nous remercions les auteurs et les autrices de la clarté de l'alimentation et le justificatif apporté. Nous avons remarqué le paragraphe sur la mobilité dans la conclusion et nous pouvons que féliciter vos services pour la prise en compte de cette problématique et du remplacement de notre flotte. Notre groupe acceptera à l'unanimité le présent rapport. Merci de votre attention.

Mme J. Koller (au nom du groupe VERT·E·S) : Nous aurions souhaité, dans un monde idéal, que ce soit des véhicules qui disposent de nouvelles technologies, donc moins polluantes. Mais nous sommes conscients que cela ne sera pas encore le cas, que c'est encore un peu tôt, donc nous allons voter favorablement ce crédit. Merci de votre attention.

M. V. Renevey (au nom du groupe PS) : Comme l'ont mentionné mes collègues, ces véhicules sont usagés et ils ont bien vécu. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport.

Au vote, cet arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Résolution

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Nous avons une résolution à traiter. Comme cela n'est pas très fréquent, je vous rappelle comment la traiter selon notre Règlement Général de Commune. L'article 32 spécifie, je cite : « qu'elle est développée par son auteur, puis le Conseil communal se détermine et ensuite la résolution est acceptée, pour autant qu'elle réunisse les deux tiers des membres présents. » Pour information, nous sommes 37, les deux tiers sont égaux à 25.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Cette résolution a été déposée par le groupe socialiste devant votre conseil. Elle concerne un sujet bien connu au sein de notre commune, d'ailleurs nous y avons même fait référence quelques fois dans cette séance. Il s'agit de toutes les problématiques, notamment en lien avec l'incivilité et les divers délits que nous avons constatés, liées à la présence du Centre fédéral d'asile à Perreux. Nous sommes conscients que ce n'est qu'une minorité de requérant·e·s, mais une minorité très active et il faut le dire, malheureusement nocive, en particulier

pour les habitant-e-s qui résident proche du centre. Toutefois, nous avons vu une nette amélioration depuis que des mesures de sécurité ont été prises, à certaines heures, dans les transports publics. Cependant, il reste des problèmes, notamment aux alentours du centre et de manière générale, il n'est pas normal d'avoir besoin de patrouilles de sécurité aussi présentes sur le territoire d'une commune aussi petite pour que cela fonctionne.

Cette résolution arrive dans ce contexte assez général, connu depuis un certain temps, mais aussi dans un contexte plus actuel et plus particulier, car, nous le savons, une pétition a été lancée, je ne vais pas revenir là-dessus. Il s'agit d'un contexte de débat qui commence à avoir lieu au niveau fédéral. Nous aurons la visite d'un Conseil fédéral dans deux jours, ce mercredi et les chambres fédérales, au Parlement fédéral, commencent à discuter de ce sujet et à être averties de ce qu'il se passe, notamment à Boudry, mais également dans le canton du Tessin. La semaine passée encore, il y a eu l'ouverture d'un débat entre M. Beat Jans et M. Baptiste Hurni, qui était signataire de l'interpellation avec d'autres élus neuchâtelois. Donc, un débat commence à avoir lieu et des fonds peuvent bouger au niveau fédéral à ce sujet. Cette résolution a été déposée pour qu'elle soit si possible adoptée avant la visite de M. Jans, en pleine actualité, une session des chambres fédérales vient de se terminer. Nous espérons donc avoir un Conseil général assez unis pour l'accepter.

Nous avons réellement envie de transmettre notre message à Berne car aujourd'hui, ce qui ne fonctionne pas dans le système de l'asile, ce qui est relevé de part et d'autres, depuis des mois, au niveau cantonal et au niveau communal, vient d'une loi fédérale sur l'asile, d'une stratégie fédérale sur l'asile. Si nous voulons que celles-ci soient modifiées, c'est le Parlement fédéral, c'est la Confédération qui doit agir et réfléchir à cette ligne que nous avons maintenant depuis des années. C'est ce qui est demandé dans cette résolution. En parallèle, un objet identique a été déposé au Parlement neuchâtelois dans le but que le Parlement, dans son ensemble, envoie ce message à Berne. Et également avec l'idée que le Canton de Neuchâtel et la Commune de Boudry donne un message à Berne qu'il faut changer ce système d'asile.

Pour aller dans les détails, le principal point de la résolution est une thématique que nous connaissons dans notre commune et canton, c'est-à-dire que les Centres fédéraux d'asile soient plus petits, plus adaptés à la taille des localités dans lesquelles ils se trouvent, qu'ils soient finalement à taille humaine. Bien sûr pour les populations locales, parce qu'il y en a besoin pour mieux gérer la sécurité autour du Centre, l'encadrement dans le Centre et l'afflux de personne, parce que nous savons que tout afflux de personnes charge aussi les transports publics, etc. Mais aussi pour les personnes, et c'est important de le rappeler, à l'intérieur du Centre parce que les problématiques de sécurité que l'on vit en vivant aux alentours du Centre, les personnes qui sont à l'intérieur, le 90% ou plus des personnes qui ne sont pas délinquantes, le vivent aussi au quotidien, beaucoup plus proche d'elles. Il y a des familles qui sont touchées par les mêmes problèmes que nous pouvons voir, sauf que c'est là où elles vivent que ces personnes, qui nous dérangent dans notre réalité, sont aussi. Il s'agit du premier point qui a une grande importance et qui, aujourd'hui, est ancré dans le système d'asile. La population suisse a voté pour ces grands centres et pour que cela change, il faut que la Confédération change aussi.

Ensuite, il y a la question de l'encadrement humain, social et sécuritaire à l'intérieur des Centres qui est aujourd'hui réduit. Chaque année, il y a des coupes dans le budget fédéral, parce que les chambres coupent dans le budget d'asile et au final, sur le terrain, il y a moins d'argent pour l'encadrement et la sécurité, donc cela crée de véritables pépinières dans ces Centres d'asile.

J'aimerais relever une lettre qui a été publiée dans Le Temps, il y a deux semaines, par M. Norman Gobbi, conseiller d'État tessinois de la Lega. Pour les personnes qui ne connaissent pas la Lega, c'est un parti qui est plus à droite que l'UDC. Il écrit cette lettre aux Romandes et Romands en disant qu'il est solidaire avec la situation du Canton de Neuchâtel et Boudry, parce que nous vivons un peu la même chose qu'au Tessin, nous avons le même genre de problématique. À un moment, dans sa

lettre, il dit en s'adressant aux élus fédéraux et c'est quelque chose d'impressionnant « Mais arrêtez de couper dans les budgets d'asile, parce que couper dans les budgets d'asile c'est finalement empirer la situation sur place, dans les localités où nous voyons ce qu'il se passe lorsqu'il y a moins d'encadrement, moins de sécurité. » C'est le message qu'il fait passer à Berne et c'est que nous aimerions aussi relayer, comme quoi ce n'est pas uniquement un message socialiste.

Dernier point, c'est le point 3 qui concerne la sécurité autour du Centre, ainsi que les contrôles préalables des personnes qui arrivent sur notre territoire. Nous sommes conscients que certaines personnes ne viennent pas forcément chercher l'asile et ne seraient même pas éligibles. Souvent ce groupe de personnes est en partie corrélé à ceux qui posent problème sur notre territoire. En améliorant les « filtres » à l'entrée, nous pourrions aussi prévenir ce genre de situations problématiques. Voilà, vous l'aurez compris, je m'arrête là pour la présentation générale, il est pour nous essentiel que cette politique fédérale soit changée et pour cela, il faudra un changement dans la loi. C'est pour cette raison que nous devons demander au Parlement fédéral de le faire et c'est qu'avec une pression des autorités locales, cantonales et boudryennes que nous y arriverons. Il faut profiter de la fenêtre d'opportunité de la venue de M. B. Jans pour avoir une position, je l'espère, quasi unanime, des autorités, pour faire passer ce message à Berne. Je vous remercie de votre attention.

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal confirme que cette résolution s'inscrit dans la ligne qu'il a tenue fermement jusqu'à maintenant devant la Confédération et l'État. Il continuera à tenir le même discours, il ne peut s'opposer à la résolution et espère que cette dernière fera poids dans les négociations avec la Confédération dans le futur. Au vu de la visite de M. Jans, Conseiller fédéral, il nous a semblé opportun de maintenir cet objet à l'ordre du jour.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, est-ce bien juste que vous nous offrez la possibilité d'argumenter sur cette résolution ?

M. I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : C'est une résolution et non une interpellation, donc oui, une discussion peut être ouverte.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Si vous m'offrez cette possibilité, je souhaite prendre la parole sur le point 2 « prévoir un encadrement et accompagnement social et intégratif de requérant-e-s d'asile, notamment en évitant de couper dans les budgets d'asile. » Cette résolution veut saisir l'opportunité de s'adresser au Conseiller fédéral qui arrive. Autant je soutiens le point 1 et le point 3, avec un nombre de mes collègues, autant le point 2 me pose un problème d'opportunité, justement. Est-ce qu'il est opportun de porter ce point 2 pour s'adresser directement au Conseiller fédéral qui viendra bientôt dans nos murs ? Est-ce que cette résolution ne serait pas plus impactante et ne ferait pas plus de consensus et retirant ce point 2 ? C'est la question que j'aimerais poser à l'initiateur.

Mme Ch. Vogel Oberlin (en son nom) : Pour ma part, je pense qu'il serait bien de maintenir ce point 2. En connaissant un peu le fonctionnement du Centre de Perreux et les problématiques des gens qui y travaillent. Il y a beaucoup d'absentéisme, de burn-out, très peu de personnel formé et compétent pour encadrer ces gens et je trouve que c'est une lacune très importante pour le fonctionnement du Centre.

M. R. Dubois (au nom du groupe socialiste) : Je crois que ma collègue a assez bien résumé la situation. Pour nous, il y a un véritable problème dans la politique d'asile dans son ensemble et cela lie les deux premiers points en particulier. C'est l'idée de se dire que nous allons rassembler un grand nombre de personnes qui ont des nationalités, des langues, des cultures différentes, qui n'arrivent pas forcément à communiquer entre elles et qui ont des vécus différents, souvent traumatiques, dans des grands centres, dans des dortoirs et nous leur demandons de vivre ensemble. À côté de cela, nous allons

diminuer année après année, l'encadrement de ces personnes du point de vue sécuritaire ou social et pour nous, c'est créer de véritables pépinières. Cela ne peut pas fonctionner. Il faut avoir des centres plus petits, et même si nous avons un centre plus petit à Boudry, il faut que l'encadrement soit correct. Pour nous, l'un ne va pas sans l'autre.

Au vote, la résolution est refusée. Seules 17 voix l'ont acceptée, 3 l'ont refusée et il y a eu 16 abstentions.

9. Interpellations

M. I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Le Règlement Général de Commune, à l'art. 33, dit que les résolutions sont développées par son auteur puis le Conseil communal y répond, mais il n'y a pas de discussion et pas de vote.

Interpellation du groupe PS concernant le parascolaire :

Mme A. Macherel Rey (au nom du groupe PS) : Le développement sera relativement court puisque tout est indiqué dans l'interpellation, notamment dans son 2^{ème} paragraphe où nous nous inquiétons du nombre d'enfants qui n'a pas la possibilité de rentrer à midi pour manger en raison des obligations professionnelles d'un ou des deux parents. Ce nombre d'enfants augmente et, selon ce que nous avons entendu récemment, il semble qu'il manquerait une vingtaine de places d'accueil à midi. Nous souhaitons simplement savoir ce que le Conseil communal entreprendra, ou a peut-être déjà entrepris face à cette problématique.

Mme M. Braghini (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Mme Macherel, M. Dubois, le Conseil communal a pris connaissance de votre interpellation lors de sa séance du 11 mars 2024 et nous y répondons comme suit : le nombre de places pour le parascolaire est un sujet que le Conseil communal a abordé à plusieurs reprises, en anticipant la réflexion et des solutions à apporter. Lors de l'analyse des inscriptions pour la rentrée scolaire 2023-2024, nous avons pu anticiper le nombre de places en y apportant une solution qui répondaient aux demandes, en créant 16 places de tables de midi dans les locaux mis à disposition par la paroisse catholique, dans la salle sous l'église et nous avons dernièrement reconduit ce contrat pour l'année 2024-2025.

En étroite collaboration avec la directrice du parascolaire Mme M. Leogrande, en début d'année, lors de l'envoi des inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025, nous avons analysé les possibilités qui s'offraient à nous, en cas de manque de places. Lors de l'entrée des inscriptions, mi-février environ, en constatant le manque de places essentiellement pour les tables de midi, nous avons mis en place la solution suivante : la création de 19 places pour les tables de midi, le lundi et le mardi dans une salle du Collège de Vauvilliers, celle qui était déjà attribuée au parascolaire depuis 2011 jusqu'en 2018, année de l'inauguration du nouveau bâtiment Am Stram Miam 2. Cette salle est actuellement utilisée par les enseignants pour différentes activités créatives, par exemple la confection de biscuits, car elle dispose d'une cuisine. Elle est également occupée par l'école italienne, le mercredi matin de 10h à 14h et en soirée par le groupe de scrabble. Nous avons contacté la direction du cercle scolaire afin de nous assurer que l'utilisation de la salle les lundis et mardis à midi ne posait pas de problèmes dans leur organisation. Nous avons obtenu leur feu vert. Nous avons déjà entamé les démarches auprès de l'OSAE, qui maintenant s'appelle l'UAEF, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Nous pourrions ainsi répondre favorablement à 16 demandes pour le lundi et à 7 pour le mardi. Ces places seront donc des tables de midi. Nous avons également pu répondre favorablement à toutes les autres demandes selon la directive n°13 de l'UAEF qui définit les priorités d'admission des enfants dans les structures d'accueil extrafamiliales. Nous avons étudié la possibilité de créer des places dans les anciens locaux de la

comptabilité à l'Hôtel de Ville. En surface, il n'y aurait pas de problème, mais la solution a été écartée car elle présente quelques désavantages quant à la localisation.

Nous tenons à vous informer également que le nombre d'enfants inscrits en 1^{ère} H pour la rentrée d'août 2024 est en diminution. En conclusion, comme détaillée dans notre réponse, nous considérons avoir anticipé et trouvé des solutions adéquates aux demandes de place pour le parascolaire. Les enfants qui ont fait des demandes auront une place à midi et je suis heureuse de pouvoir vous le dire. Merci de votre attention.

M. I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Mme A. Macherel Rey, pouvez-vous donner votre indice de satisfaction par rapport à cette réponse ?

Mme A. Macherel Rey (au nom du groupe PS) : Je remercie la Conseillère communale pour ces réponses et pour son travail.

Interpellation de M. K. Atchade au sujet de portes ouvertes des services communaux :

M. K. Atchade (en son nom) : Mesdames et Messieurs, j'hésite parce que je sens que le sujet va être émotif. Mes arguments sont posés, mais je vais essayer de vous faire le cri de mon cœur. Je vous avertis, quand je crie avec mon cœur, je crie fort. Cette initiative est donc un cri du cœur, j'insiste, j'ai la conviction que nous devons à nos services cette journée. J'ai eu l'honneur de présider ce Conseil et à cette occasion, nos services m'ont toujours aidé, toujours épaulé à comprendre la Commune. J'ai œuvré longtemps dans l'ombre pour cette journée, j'ai subi des railleries, des moqueries et j'ai décidé d'utiliser les arguments qui me sont donnés pour solliciter auprès de vous cette journée. Je pense que nous le devons à l'administration et je m'engage, comme je l'ai écrit, à travailler pour sa réussite. Merci Madame la Présidente.

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Monsieur, Monsieur Atchade, tout d'abord, nous vous remercions pour cette interpellation, mais également pour la compréhension concernant le manque de réponses à vos demandes informelles. Je pense que la situation, que vous connaissez depuis une année au sein de notre administration, a fait que. Néanmoins, le Conseil communal a accueilli très favorablement et positivement cette proposition d'une journée portes-ouvertes au sein de l'administration. Nous sommes convaincus que tant pour les nouveaux conseillers généraux, que pour la population, c'est un plus pour faire comprendre le fonctionnement de nos services et aussi, certaines fois, leurs difficultés à mettre tout en œuvre pour satisfaire tout un chacun. Notre nouvel administrateur, M. P. Migliorini, qui dans un message qui nous a adressé, s'excuse pour ce soir, il est retenu à Concise et souhaitait que nous vous le formulions, a déjà pris connaissance de cette demande, se réjouit d'organiser cette journée. Nous ferons en sorte que cet événement se déroule dans les meilleurs délais, mais au plus tard cet automne. C'est l'engagement que nous prenons pour le faire. M. Migliorini a aussi entendu votre volonté de participer à l'organisation et ne manquera pas de vous contacter pour ce faire. Je souhaite que cette réponse vous apporte de la satisfaction et que vous soyez à nos côtés lors de cette journée portes-ouvertes.

10. Informations du Conseil communal

M. J.-M. Buschini (CC) : Voici une information qui concerne le fitness urbain. Son inauguration est prévue le vendredi 24 mai, de 17h à 19h. Si vraiment les conditions météorologiques étaient détestables jusque-là, ce que nous n'espérons évidemment pas, il faudra peut-être changer cette date.

Mme M. Braghini (CC) : Il y a une dizaine de jours, le Conseil intercommunal du CESCOLE a voté une demande de crédit de CHF 400'000.00 pour un concours d'architecture pour l'analyse, l'étude

concernant un bâtiment pour les 7^e et les 8^e années sur le territoire de Longueville. Le but est de pouvoir réunir ce demi-cycle. Actuellement, les 7^e sont encore dans les villages et les 8^e à Cescole. Cela sera intéressant, d'un point de vue pédagogique, de réunir ces deux années, mais cela va donner des coûts importants. Concernant les travaux d'assainissements, 35 millions de francs, votés il y a quelques années, ils démarrent gentiment.

11. Questions

Mme E. Buschini (en son nom) : J'avais déjà envoyé une photo à Mme M. Braghini et M. G. de Reynier d'un bus qui est continuellement parké à la descente au chemin des Repaires et qui empêche la visibilité pour les enfants qui rentrent depuis le collège de Vauvilliers. Je trouve que nous avons beaucoup de chance qu'il n'y ait jamais eu un enfant qui se soit fait écrasé, qu'il n'y a jamais eu d'accident. En plus de cela, le tracé de la ligne jaune ne se voit presque plus. J'invite donc le Conseil communal à faire le nécessaire au plus vite, avant qu'il y ait vraiment un drame.

M. G. de Reynier (CC) : En effet, cela fait plusieurs mois, durant toute la durée du chantier du home Carpe Diem que nous avons assisté à un parking sauvage en bordure de ce chemin. Les agents de sécurité publique sont souvent allés pour essayer de verbaliser, mais lorsque le véhicule n'est pas sur la route, ni sur le trottoir jaune, mais qu'il est uniquement garé sur le terrain privé, nous sommes en difficulté pour les verbaliser. Nous avons aussi essayé de les contacter. Maintenant que le chantier est terminé, il n'y a plus autant de véhicules, mais il y en a encore de temps en temps. Notre proposition était de poser quelques troncs afin d'empêcher les voitures de se mettre. Aujourd'hui, c'est réalisé.

Mme M. Braghini (CC) : Pour le marquage de la ligne jaune, les Travaux publics ont agendé cela. Les travaux seront faits dès que la météo le permettra, d'ici un mois peut-être. Il fait qu'il fasse un peu plus chaud.

Mme A. Macherel Rey (en son nom) : Au bout de la rue Pierre-Beau, qui est maintenant une impasse, se trouve une petite place de parc, et dans la poursuite de cette impasse, se trouve un chemin piétonnier et pour cyclistes qui mène vers CESCOLE. Hors si la voirie vient régulièrement nettoyer la surface du sol, il faut bien constater que depuis une année et demie que j'habite là, le chemin devient un dépotoir, gentiment, mais sûrement. Les gens jettent tout et n'importe quoi, n'importe où, notamment dans les bosquets. Je suis d'accord avec vous, d'un côté, ce sont des gens mal élevés, mais il n'y a aucune poubelle, aucun moyen de déposer quelque chose, même pour les enfants. Je vous demande donc s'il serait possible d'aller une fois nettoyer tout cela, parce que la saleté attire la saleté, puis d'installer une poubelle, avec des petits sachets pour chiens, de manière à ce que ce coin retrouve un peu de propreté.

Mme M. Braghini (CC) : J'ai pris bonne note de votre question et je vais en discuter avec le responsable des travaux publics.

M. N. Rousseau (en son nom) : Un certain nombre d'habitants du Vieux-Bourg ont été consultés au sujet de l'éventuelle construction d'une centrale de chauffe. Est-ce que nous pouvons avoir une idée de la tendance générale des réponses qui ont été apportées ? Cette consultation ayant eu lieu au début d'année.

M. G. de Reynier (CC) : C'est un peu partagé. Je dirais les deux tiers des gens qui ont répondu sont plutôt favorables, mais je n'arrive pas à chiffrer ce nombre. De plus, il y a eu deux envois, un du Groupe-e Celsius et un de la Commune. Maintenant l'autre problème, c'est quand et comment.

M. A. Sandoz (en son nom) : En tant que Président de la Commission financière du syndicat intercommunal du CESCOLE, nous avons eu une séance la semaine passée, une dernière séance avant les élections, respectivement avant de nouvelles personnes. Nous parlons d'un crédit d'étude de CHF 400'000.00 pour la construction d'un bâtiment qui sera de l'ordre de 25 à 30 millions et ces dépenses sont dans la compétence du syndicat intercommunal, et non pas de la Commune, si ce n'est au niveau des répercussions du coût de l'élève. Donc à un certain moment, peut-être à la dernière séance de cette législature, est-ce que Mme M. Braghini ne penserait pas qu'il serait bon de faire un point de situation, une présentation sur tous les enjeux et tous les investissements qui vont avoir lieu, qui ont été votés, ou qui le seront pour d'autres au niveau du syndicat intercommunal du CESCOLE et de l'évolution pour les communes participantes.

Mme M. Braghini (CC) : Vous anticipez ce que je vais faire. Mon intention, au bout de douze ans au sein de l'exécutif de Boudry, est de transmettre les dossiers qui me concernent d'une façon exhaustive à mon successeur. C'est quelque chose que j'ai analysé. C'est vrai que ce sont de gros investissements : 35 millions de francs d'un côté + 25 millions d'un autre, cela fait env. 60 millions de francs. Cela pourrait avoir comme conséquence que le coût de l'élève grimpe à plus de CHF 1'000.00. Actuellement il y a env. 750 élèves, donc vous pouvez faire le calcul. Mais oui, je tiens compte de votre remarque.

M. B. Geiser (en son nom) : J'avais posé la question pour les places de parc aux Buchilles. C'est avec satisfaction que je voudrais remercier la voirie qui a fait une intervention pour mettre du matériel qui permet d'évacuer l'eau. Apparemment, cela donne un bon résultat. Je propose que cela soit surveillé régulièrement et que cela continue ainsi. J'ai une autre question. C'est aussi un souci du Président du Parcours de l'eau. Nous assistons régulièrement le long de ce parcours à des propriétaires de chiens qui ne tiennent pas leur chien en laisse. Comme m'a récemment répondu une dame, chacun est libre de faire ce qu'il veut, moi j'ai passé mon permis de conduire, mais je peux aussi attraper des amendes. Je souhaiterais que le Conseil communal installe une dizaine de panneaux comme quoi les chiens doivent être tenus en laisse le long du Parcours de l'eau afin que nous puissions garantir une tranquillité pour la faune dans ce secteur.

Mme M. Braghini (CC) : Nous allons regarder avec la voirie ce qu'il est possible de faire.

M. G. de Reynier (CC) : J'aimerais dire à M. B. Geiser que c'est possible, mais j'aimerais savoir où les poser, le long du sentier jusqu'à la plage ou également dans la partie qui remonte dans les Gorges.

M. B. Geiser (en son nom) : Je pense qu'il faut les mettre aux endroits stratégiques.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Puisque nous sommes dans les panneaux d'interdiction, j'aimerais demander au Conseil communal qu'il réfléchisse à la pose de panneaux à toutes les entrées qui mènent au Pervou pour rappeler que dans cette zone les cyclistes doivent descendre de leur vélo, qu'il soit à moteur ou non et que les chiens doivent également être tenus en laisse. C'est également important pour la faune de cet endroit, car nous nous faisons rattraper par des vélos électriques qui roulent assez vite et il y a aussi des trottinettes électriques, bref il y a de tout.

J'aimerais savoir pourquoi lors du remplacement des fenêtres de la salle de spectacles, les petits bois décoratifs n'ont pas été remis. Est-ce que c'était dans le but de faire des économies ? Parce que lorsque nous changions ce genre de fenêtres chez les particuliers et qu'il y avait ces pièces, les autorités demandaient souvent à ce que le bâtiment ne soit pas dénaturés et là, la commune ne remet pas les petits bois, cela fait des vitrages énormes et je ne trouve pas cela beau.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je vous répondrai après avoir consulté mon service. Je ne sais pas si c'est une question de prix ou si c'est une question d'entretien. Mais je pense qu'il y a une raison.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Si c'est une question d'entretien, cela n'entre pas en ligne de compte car les petits bois sont entre les verres. Pour le nettoyer, cela ne pose pas de problèmes.

M. J.-M. Buschini (CC) : J'en prends bonne note.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : J'étais intervenu le 16 février concernant la lettre que les propriétaires de caravanes avaient reçu où il était stipulé que le Conseil général avait statué sur ce démantèlement. J'ai là la lettre que le Conseil communal a envoyée au comité des campeurs. J'aimerais bien que cette lettre soit intégrée à un procès-verbal, au prochain CG, par exemple, en tout cas qu'elle soit et reste dans les papiers officiels de la Commune. Parce que c'était quand même une grave erreur de mettre tous les Conseillers généraux dans le même panier. Je demande donc si cette lettre peut être intégrée au procès-verbal.

M. L. D'Andrea (CC) : J'imagine que c'est possible. De toute façon, elle fait partie des courriers officiels de la Commune.

Mme J. Koller (en son nom) : Durant l'hiver, j'ai constaté au gré de mes balades qu'il y avait des glissements de terrain assez conséquent au-dessus de l'Areuse, entre la gare Littorail et la station hydroélectrique. Est-ce une inquiétude pour le Conseil communal ?

M. L. D'Andrea (CC) : Oui bien sûr, c'est une inquiétude. C'est sous surveillance, mais c'est le canton qui gère cela. C'est lui qui va purger le trop-plein dans la rivière. Sur ce talus, nous ne pouvons plus faire grand-chose. Même planter des arbres ne sert pas à grand-chose. Enfin, c'est sous surveillance, il y a un suivi, mais par le Canton, et non pas par la Commune.

M. S. Paz (au nom de la Commission Sports, loisirs et culture) : Je reviens à ce qu'a dit M. J.-D. Böhm concernant cette lettre de rectification pour le comité du Camping. Si vous l'intégrez à un procès-verbal, je souhaite vous faire remarquer qu'il y a des erreurs. (Il demande d'afficher le courrier en question). Premièrement, il est dit « suite à la question posée lors du Conseil général du 6 décembre », mais il n'y a jamais eu de séance du Conseil général le 6 décembre, c'était le 18 décembre.

Ensuite, c'est bien, tous ce qui concerne les Conseillers généraux est éclairci, mais ce n'est toujours pas clair concernant les Commissions. Dans cette lettre, nous continuons à nous dire que la Commission Sports Loisirs et culture, ainsi que la Commission du PAL a été consultée concernant le camping, chose malheureusement qui n'est pas vrai. Donc, le Conseil communal a rectifié ce qui concernait les Conseillers généraux, mais en revanche, il n'a pas mentionné les Commissions. Alors que ces dernières n'ont pas non plus été consultées, sauf comme l'a fait remarquer M. N. Rousseau, la Commission de l'aménagement du territoire.

M. L. D'Andrea (CC) : Donc, si nous prenons la lettre du 6 décembre, il est indiqué « Ces idées ont fait l'objet de discussions au sein de notre Conseil communal, mais surtout au sein des diverses commissions impliquées, à savoir la Commission de l'aménagement du territoire, la commission non permanente du PAL et la Commission Sports, loisirs et culture. À une large majorité, si ce n'est à l'unanimité, les Conseillers généraux ont opté pour un agrandissement de la plage, etc. » Donc ok, l'erreur était de mentionner les Conseillers généraux dans leur entier et de ne pas préciser qu'il s'agissait de ceux impliqués des différentes commissions. Est-ce bien ce que vous dites, M. Paz, que votre commission, Sports, loisirs et culture n'a pas été consultée ?

M. S. Paz (au nom de la Commission Sports, loisirs et culture) : Oui, c'est cela. M. J.-M. Buschini peut le confirmer. Ensuite, j'ai aussi discuté avec quelques membres de la Commission non permanente du PAL, il semblait que c'était le même cas, mais là, je ne peux pas me prononcer.

M. R. Dubois (Président de la Commission non-permanente du PAL) : Je confirme que nous avons discuté de ce point en Commission PAL. Maintenant, je n'ai plus les détails de la discussion, mais ce point avait été abordé. Maintenant, je ne suis pas sûr que ce soit le rôle du Conseil général de débattre pendant une heure de la formulation d'une lettre du Conseil communal et j'ai l'impression que ce genre de question, si elle devait survenir, devrait être portée par le bureau du Conseil général, dans un cercle un peu plus restreint.

La Présidente lève la séance à 21h31.

Boudry, le 26 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Fabio Vicario

Annexe 1



COPIE

Conseil communal, Adresse 55, 2017 Boudry

Comité des campeurs du camping de Boudry
Ch. de la Grassilière 12
2016 Cortaillod

Réf. : 7900.200/CC/LDA/mch
Votre contact : Luigi d'Andrea / Marie Chabod

Boudry, le 11 mars 2024

Concerne : rectification de notre courrier du 6 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Dans son courrier de réponse au comité des campeurs du 6 décembre, le Conseil communal mentionnait la prise de position majoritaire ou quasi unanime des Conseillers généraux pour un agrandissement de la plage de Boudry, impliquant la déconstruction des structures fixes et mobiles qui la composent.

Suite à une question posée lors du Conseil général du 6 décembre, le Conseil communal précise que les Conseillers généraux dont il est fait question ont été informés et consultés dans le cadre des diverses commissions mentionnées dans le courrier. Le Conseil général dans son entier n'a jamais été consulté sur cette question. Nous rectifions donc notre courrier du 6 décembre dernier sur cet élément.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président

La secrétaire


Gilles de Reynier
Rita Piscopiello